Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_45-DE

Mégalis BRETAGNE
Syndicat mixte de coopération territoriale

Délibération n° 2026-45

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Suites à donner

SYNDICAT MIXTE Mégalis Bretagne
3ème réunion de l'année 2026
Comité syndical
Jeudi 24 septembre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni en Comité syndical le jeudi 24 septembre 2026, à Pontivy, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	Pouvoir à A. Caro
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	Pouvoir de M. de Calan
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
2	DEPARTEMENT DU MORBIHAN	GUEGAN	PIERRE	
3	BREST METROPOLE	BALCON	JEROME	
3	BREST METROPOLE	LAURENT	FREDERIC	
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	POUPON	JULIEN	Pouvoir de M. Goalec
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	GOALEC	BERNARD	Pouvoir à M. Poupon
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	BLOT	JEAN-LOUIS	
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	CAUGANT	DANIEL	
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	CALLONNEC	CLAUDE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE MEUR	FREDERIC	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	THEBAULT	CHRISTOPHE	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	GUILLAUME	MARC	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	VERGNES	REGINE	

Signé électroniquement par : Stéphane Perrin
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Vice Président du Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_45-DE

3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	LESVENAN	DAVID	
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	ABOLIVIER	DAMIEN	
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	CARPENTIER	JACQUES	
3	SAINT-MALO AGGLOMERATION	LEGRAND	JEROME	
4	BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	MERAULT	CHARLOTTE	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	ROLLAND	BENOIT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE	BEILLON	PATRICK	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	QUENTEL	ANNABELLE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	BRAULT	HUGUES	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	SAUDRAIS	VANESSA	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	LAI	SYLVIANE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	CANTO	SAMUEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	GAUNEZ	ROMAIN	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LESNEVEN	FRANQUES	XAVIER	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	FERELLOC	JEAN-CHRISTOPHE	
4	DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	STRICOT	GAELLE	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	SALAUN	RONAN	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	ECHELARD	ANNE-MARIE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	L'HOSTIS LE DIAGON	STEPHANIE	
4	PLOERMEL COMMUNAUTE	SENTIER	JEAN-CHARLES	
4	QUESTEMBERT COMMUNAUTE	LEMAIRE	BORIS	
4	VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	ADAM	FLORENCE	
5	BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE	LE FLOCH	ELODIE	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	RAULLINE	MICHELE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	CHAZAL	FREDERIC	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE	LALLOUET	MICHELE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP-SIZUN - POINTE DU RAZ	BUREL	BRUNO	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	LE DISSEZ	MORDIERN	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	LORIENT AGGLOMERATION	GUIGUEN	YANN	
4	HAUT-LEON COMMUNAUTE	SAILLOUR	MAEL	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	DUFLOS	BENOIT	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	DAVID	ARNAUD	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	CADO	YOANN	

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_45-DE

4	ROI MORVAN COMMUNAUTE	BOUKANDJA	LAURENT	
5	BAUD COMMUNAUTE	LE FRANC	XAVIER	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	ORY	VALENTIN	

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes entre juillet et octobre 2024.

Ce contrôle, qui portait sur les exercices 2021 et suivants, a donné lieu dans un premier temps à l'émission d'un rapport d'observations provisoires reçu le 2 décembre 2024, puis, dans un second temps, à l'issue du délai de contradiction prévu par le code des juridictions financières, à un rapport d'observations définitives, reçu le 5 février 2025, à propos duquel le Président du Syndicat mixte pouvait formuler toutes observations qu'il jugeait nécessaires.

Ainsi, après réponse écrite aux observations formulées par la CRC, cette dernière nous a transmis en date du 7 mars 2025, le rapport d'observations définitives ainsi que les réponses apportées afin qu'il soit soumis à l'assemblée délibérante.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes a ainsi été présenté lors du comité syndical du 30 avril 2025.

Conformément à l'article L 243-9 du code des juridictions financières, doit être établi dans un délai d'un an suite à sa présentation, un rapport précisant les actions mises en œuvre à la suite de ses recommandations.

Pour rappel, 5 recommandations avaient été formulées.

Recommandation n°1 : Mettre en place, avec le délégataire, une procédure de suivi permettant de réduire le délai de traitement des incidents rencontrés sur le réseau, remontés par les opérateurs commerciaux.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne collecte depuis le 01/03/2025 le flux des incidents rencontrés sur le réseau dans une base en propre afin de produire les indicateurs suivants :

- Taux de panne mensuel : nombre de tickets ouverts dans le mois / nombre de prise en service ;
- Taux de disponibilité sur 12 mois : 1 – (temps de coupure cumulé sur 12 mois / temps d'activité cumulé sur 12 mois) ;
- Délai moyen de réparation en jours sur 12 mois : délai moyen de traitement des tickets clos dans les 12 mois.

Par ailleurs, le délégant a pu constater la prise en compte par le délégataire des problématiques rencontrées lors des tempêtes de fin 2023. Le délégataire a initié plusieurs chantiers en 2024 et 2025 sur l'évolution des processus de maintenance afin de répondre à des phénomènes similaires et d'améliorer la gestion nominale du réseau. Il convient de suivre la mise en œuvre de ces évolutions.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_45-DE

Recommandation n°2 : Établir un schéma de résilience du réseau Bretagne très haut débit, sur la base d'une cartographie des risques réalisée dès 2025.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a lancé en octobre 2025 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'une cartographie des risques du réseau FttH Bretagne Très Haut Débit (vents, espaces boisés, inondations, subversions marines, etc.) et l'identification des segments de réseaux les plus sensibles. Ce marché a été attribué à la société ANT Conseil le 26 janvier 2026.

Les résultats de cette étude seront présentés à l'automne 2026. Ils permettront de hiérarchiser les éventuelles actions prioritaires à mener en partenariat avec l'exploitant afin de renforcer la résistance du réseau.

Recommandation n°3 : Engager, dès 2025, une démarche de renégociation du plan d'affaires avec THDB.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a lancé en mai 2025 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour discuter certains termes financiers de la délégation de service public conclue dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Ce marché a été attribué à la société Cap Hornier le 7 juillet 2025. La négociation s'est déroulée tout au long du 2ème semestre 2025 et a abouti à la conclusion de l'avenant 21 à la convention de délégation de service public, notifié le 12 mars 2026.

Cet avenant prévoit notamment :

- Une mise à jour du plan d'affaires qui prévoit notamment 71,5 M€ de redevances d'usage complémentaires perçues par le délégant ;
- Un plafonnement des subventions raccordement versée au délégataire à 137 M€ ;
- Le versement d'une avance de retour à meilleure fortune sur l'exercice 2026 ;
- Une réévaluation du plafond de pénalités d'exploitation applicables au délégataire de 2,3 M€ à 14,0 M€ ;
- La prise en charge aux frais du délégataire des travaux complémentaires de raccordement à compter du 1er janvier 2027.

Recommandation n°4 : Attribuer des numéros d'inventaire individualisés à chaque bien, hors bien de faible valeur et acquis par lots.

Dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, des numéros d'inventaire individualisés par zones de déploiement (études / travaux) sont produits à la clôture des marchés. C'est le cas d'ores et déjà pour la Phase 1 - Tranche 1 et Tranche 2, et pour les Phases 2 / 3 à partir de 2027.

Pendant l'exécution des marchés, pour garantir le paiement dans les délais et le paiement direct des sous-traitants (non ventilé par unités fonctionnelles), les biens sont créés sur la base des situations mensuelles payées aux entreprises.

Recommandation n°5 : Mettre en place sans délai une comptabilité d'engagement des dépenses, conformément à l'article L. 2342-2 du CGCT et aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4.

Le Syndicat mixte a migré le 1er janvier 2025 son système d'information financier sur le logiciel e-sedit de la société Berger-Levrault qui a permis depuis 1 exercice et demi de fiabiliser la comptabilité

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20260924-D_26_45-DE

d'engagement des dépenses et des recettes sur les trois budgets du Syndicat mixte (budget principal, budget annexe BTHD et budget annexe RUHD).

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

DECIDE

A l'unanimité :

- **DE PRENDE ACTE** des actions entreprises à la suite de ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le Président
Loïg CHESNAIS-GIRARD
Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Stéphane PERRIN-SARZIER